

COMMUNE DE SAINT DENIS
DGA/ EM / Ressources Humaines

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-47

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création à l'effectif communal d'emplois répondant à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Pour faire face à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire d'activité, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, le contrat est établi pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ces emplois sont définis en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 22/09/2016 13:55

COMMUNE DE SAINT DENIS**CONSEIL MUNICIPAL****Séance du samedi 17 septembre 2016****Délibération n° 16/5-47****OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL****CREATION D'EMPLOIS****REPONDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-47 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois répondant à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire de l'activité figurant à l'annexe jointe conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/09/2016 14:19

ANNEXE

**Création d'emplois
répondant à un accroissement temporaire d'activité**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION PROJET EDUCATIF GLOBAL (Institut Municipal des Langues)	5	ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES A L'INSTITUT MUNICIPAL DES LANGUES (HINDI, MANDARIN, TAMOUL....)	CANDIDATS TITULAIRES D'UN DIPLOME D'ETAT D'ENSEIGNEMENT DE LANGUES ETRANGERES OU/ ET POSSEDANT UN BON NIVEAU EN LANGUE ETRANGERE CONNAISSANCE CULTURELLE DU PAYS DE LA LANGUE ET EXPERIENCE EN ANIMATION AUPRES DES ENFANTS APPRECEIES	VACATION HORAIRE MAXIMUM DE 48.73 € BRUTS


 Signé électroniquement par :
 Gilbert ANNETTE
 Le 26/09/2016 14:19

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 17 septembre 2016
et annexé à la Délibération n° 16/5-47